



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023
3. Nomination du bureau du Conseil général pour 2023/2024 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
4. Comptes 2022
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour le déplacement et l'agrandissement d'un Ecopoint
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acquisition sous forme de don du bien-fonds 3449 du cadastre de Colombier (centre de loisirs)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une maison des jeunes impliquant l'engagement de 1.4 EPT pour l'animation jeunesse.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement général de police (RGP) du 10 septembre 2020
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 91'000.- pour l'installation de toilettes publiques à la place de jeux de l'Aventure (Théâtre de Colombier) et dans le préau du collège de Bôle – Réponse à la motion M21 - 004 sur la création de toilettes publiques
10. M23 - 001 Motion Les Verts - Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains
11. P23 - 001 - Postulat PVL - Centrale de biogaz à couplage chaleur-force à Cottendart
12. Interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
 - Plan des énergies et du climat
 - CESCOLE
14. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers généraux :

BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane (premier vice-président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, CHEN Chien-Yu** (scrutatrice), **CONTE Nicolas** (suppléant), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire adjoint), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (seconde vice-présidente), **KÜNZI Jean-François** (suppléant), **LAPRAY Vincent, LEMOUCHI Rafika** (suppléante – arrivée tardivement, pas de droit de vote) **MAIER Corinne, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza, PESSINA Jean-Marc** (président), **PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian, SEILER Alexandre, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, ZBINDEN Raphaël**

6 excusés (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé, BRIDEL Christophe, BUSCHINI Gianni, LUTHY Marcia, MATTER Marie-France, NICOLESCU Sandra, VERMOT Michel**

Membres du Conseil communal présents : **KUROWIAK Roxane** (présidente), **DUPASQUIER Philippe** (vice-président), **AUBERT Natacha** (secrétaire), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) 36

Le nombre d'excusés est de : 6

La majorité absolue est de : 19

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Jean-Marc PESSINA (président) – courrier de Mme et M. MUSITELLI. « Comme annoncé il y a quelque temps, nous allons quitter la Commune de Milvignes au 1^{er} juin prochain à la suite de notre déménagement sur la Commune de Boudry. Dès lors, par la présente, nous annonçons notre démission de nos postes de Conseillers généraux suppléants au 1^{er} juin 2023. Nous vous remercions pour l'accueil au sein du Conseil général et avons éprouvé du plaisir à siéger lors de nos suppléances. Recevez, Monsieur le Président, nos meilleures salutations ».

M. Jean-Marc PESSINA (président) – courrier de M. Christophe BRIDEL. « Je vous prie de prendre note de mon absence du Conseil général. L'annonce est tardive, je suis désolée, j'attendais de connaître le nom de mon remplaçant et je n'ai malheureusement à l'heure actuelle toujours pas cette information. Je vous informe de manière non officielle de ma démission du Conseil général. Ma démission officielle arrivera par écrit dans les délais pour le prochain Conseil général. Cette décision a été prise d'entente avec mon parti. Je vous adresse mes salutations les meilleures ».

M. Jean-Marc PESSINA (président) souhaite la bienvenue à M. Nicolas CONTE.

M. Jean-Marc PESSINA (président) signale une modification de l'ordre du jour. Le point 11 - P23 - 001 - Postulat PVL - Centrale de biogaz à couplage chaleur-force à Cottendart – est retiré.

Soumis au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour 2023/2024

- **Nomination d'un président** : M. Stéphane BONDALLAZ

- **Nomination d'une vice-présidente** : Mme Makiala KISANGA STACCHETTI
- **Nomination d'une seconde vice-présidente** : Mme Chen CHIEN-YU
- **Nomination d'un secrétaire** : M. Robert GYGI
- **Nomination d'un secrétaire adjoint** : M. Fabien SCHWAB
- **Nomination de deux questeurs.trices** : Mme Liza MILHAUD DUVERNAY et M. Louis GODET

Mme Jennifer HIRTER (PVL) soumet une proposition au Bureau ainsi qu'aux membres du Conseil général. Le groupe PVL est un petit groupe de quatre élus ayant déjà un membre qui siège au Bureau, il n'y a donc plus que trois personnes assises dans la salle et si les questeurs sont assis au niveau du Bureau, il n'y aurait que deux membres dans la salle. Pour une question de cohésion de groupe et de travail, ils souhaitent, à l'image de la ville de Neuchâtel, que les questeurs restent installés auprès de leur groupe respectif, au premier rang et ils se lèvent au moment des votes.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI en son propre nom, demande si la proposition est limitée dans le temps ou définitive.

Mme Jennifer HIRTER (PVL) propose une période de test d'une année suivi d'un bilan.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet au vote la proposition d'autoriser les questeurs à rester assis dans la salle au sein de leur formation politique et ceci pour une période test d'une année.

Soumis au vote, la proposition est acceptée par 23 pour, 8 contre et 4 abstentions.

4. Comptes 2022

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

M. Philippe DuPASQUIER (conseiller communal). Le Conseil communal a la satisfaction de boucler de nouveau un exercice bénéficiaire et de vous faire part de quelques explications et réflexions qui ont animé les séances du Conseil communal ces derniers mois.

Tout d'abord, quelques clarifications à apporter suite aux séances de la Commission financière et des séances de groupe.

- Résultat opérationnel d'environ un million de francs. Les revenus étant conformes aux attentes et les charges moins importantes que budgétées ce qui explique les résultats positifs. Avant tout dans les charges de transfert, donc les charges qui résultent de la participation à des syndicats et des associations, et des charges qui sont réglées au niveau cantonal. Il s'agit de garder un œil attentif, car le résultat de cette situation exceptionnelle est à considérer comme inhabituelle. Les premières tendances pour 2023 montrent plutôt un renversement de tendance au sein de certains de ces postes. La prise en compte de charges extraordinaires nous met aussi dans un résultat final de CHF 3,2 millions.

- Bas de la page 3 explique la mécanique appliquée. Un crédit d'engagement en retard peut être reporté sous certaines conditions sur l'année suivante par le biais d'une réserve qui sera dissoute lors de l'exercice suivant.

- Page 6 vous trouverez l'extourne des reports de ces crédits d'engagement de 2021 en 2022 pour CHF 1,7 million. Et un report des crédits d'engagement de 2022 pour CHF 875'000.-. On trouve ainsi un montant net de CHF 879'000.- qui complète le résultat opérationnel. S'ajoute encore un amortissement du patrimoine administratif sur 20 ans, les fameux CHF 952'000.- que l'on retrouve chaque année. Et une correction de valeur d'une participation. Tout ceci est résumé en bas de la page 10.

- Nous proposons à nouveau de verser le résultat à la fortune plutôt qu'à la réserve de politique conjoncturelle afin de garder une flexibilité dans l'usage des fonds sur le plan comptable.

Comme il l'a déjà mentionné dans l'éditorial du Milvignes-Info, le Conseil communal se trouve face à un dilemme ou un paradoxe selon l'angle où la situation est examinée. Nous avons un plan des investissements qui est riche, notamment en raison de nombreux autres plans (PDEE, PDA, Plan climat, etc.) et pour lesquelles des mesures doivent être réalisées dans des délais pas trop lointains. Nous avons des exercices bénéficiaires, des taux d'intérêt encore bas, des capacités d'endettement avec des minimales. Il s'agit d'élaborer, de construire des dossiers, de suivre des chantiers et nous devons faire des choix, car il n'est pas possible de tout réaliser. Vous avez constaté que nous avons réalisé plus de 10 millions d'investissements en 2022, bien en dessus des exercices précédents, dont la moyenne des dernières années, c'est-à-dire 5,7 millions. C'est un taux de réalisation de 69% par rapport au plan. C'est un bon résultat. Au niveau des soumis au frein à l'endettement, on a un chiffre qui frôle les 100%. Les 2,3 millions de différences s'expliquent (5,7 de moyenne et les 8 millions réalisés) n'a pas pu être financés par le cash-flow de la commune, mais par la dette. Nous avons un taux d'intérêt moyen très bas, mais les nouveaux emprunts vont faire remonter cette moyenne. Et à ce stade, nous empruntons à court terme et nous prendrons des décisions plus tard sur la durée des prochains montants d'emprunt.

Le rapport du fiduciaire ne contient pas de réserve par rapport à notre exercice comptable et avant de conclure, il souhaite remercier l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail et son engagement au service de la Commune et tout particulièrement l'équipe des finances.

M. Jean-Marc PESSINA (président) souhaite la bienvenue à Mme Kafika LEMOUCHI (arrivée à 20h17), mais l'informe qu'elle n'aura pas de droit de vote.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux commissions.

M. Olivier STEINER pour la Commission financière. Plusieurs discussions ont eu lieu sur certains aspects techniques des comptes. Les points importants soulevés sont :

- le résultat opérationnel positif cette année
- les coûts externes (tels que les coûts de la facture sociale, CESCOLE) sont en baisse sur l'année 2022. Cela a évidemment une influence sur les comptes de Milvignes.
- la stratégie d'emprunt de la Commune reste toujours à court terme, mais si actuellement les taux d'emprunt sont 2% à trois mois, la Commune continue d'avoir des taux d'emprunt stable, mais potentiellement en augmentation, car les taux augmentent.
- la réserve des eaux usées pourrait être consommée suite aux décisions prises par le Conseil général à fin 2021. L'utilisation de ces réserves permettra d'agir sur le prix de l'épuration.
- Les coûts sont bien maîtrisés par la Commune.

Sur ces éléments, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation des comptes.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Philippe BÄRFUSS pour le groupe socialiste. Les comptes 2022 présentent un excédent de recettes de plus de 3 millions et l'on peut en être très satisfaits.

Mais ne nous y trompons pas ce ne sont pas des espèces sonnantes et trébuchantes que l'on peut mettre dans notre ménage communal.

Ce montant est principalement issu de transferts, d'amortissements, de revenus extraordinaires.

La situation financière de la commune est correcte, mais pas aussi flamboyante que ce résultat pourrait nous le faire croire. Les défis auxquels notre commune devra faire face ces prochaines années sont importants, pour ne citer que l'amélioration énergétique de nos bâtiments, et l'école avec un grand E.

On peut aussi se réjouir des 8 millions d'investissements réalisés. À un ratio de 69% de ceux budgétés. Pratiquement à parts égales entre les autofinancés et ceux soumis au frein. Un montant par habitant à peine supérieur à la moyenne suisse des villes. Et saluer la réorganisation du service de l'urbanisme et des bâtiments qui a permis d'utiliser largement le crédit d'engagement pour l'entretien de notre patrimoine administratif.

Avec un endettement augmenté de 2,3 millions à pratiquement 51 millions et des taux d'intérêt en augmentation, actuellement à court terme à 2% on doit s'attendre à une augmentation de la charge de nos emprunts.

On peut déplorer le fait que la diminution de facture sociale semble être due principalement à un changement de pratique pour l'obtention des subventions LAMAL, lesquelles ne sont plus automatiques et doivent être demandées spécifiquement. Pour certaines personnes les formulaires administratifs, même simple ou/et en ligne sont rédhitoires.

Donc en résumé notre situation est saine, mais les besoins d'investissements seront nombreux et conséquents ces prochaines années, avec une charge sur nos emprunts plus importante, ce qui pourrait freiner notre bel élan d'investissement sur les projets futurs.

Merci à toute l'administration pour la tenue de ces comptes et du travail fourni quotidiennement.

Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL. Le groupe Vert libéral se réjouit de constater que l'exercice 2022 de la commune se clôture avec un bénéfice de 3,2 millions. À l'instar de nombreuses collectivités publiques en Suisse l'année 2022 présente un résultat positif et une augmentation de la fortune nette. La baisse du taux de chômage a pour effet une diminution de la facture sociale par rapport au montant budgété, plus précisément les charges de transfert de l'aide matérielle sont à la baisse. Nous tenons également à souligner que le 94% des investissements budgétés soumis au frein ont été réalisés. Un bémol peut-être quand même sur cet exercice est l'augmentation de la dette de plus de 2 millions de francs, alors que les taux d'intérêt sont à la hausse. Le solde de la dette à fin 2022 proche de 51 millions de francs est une source d'inquiétude face à la progression des taux d'intérêt prévisibles.

Nous remercions le Conseil communal, l'administrateur communal et tous les services pour leur travail de qualité.

Le groupe Vert libéral approuvera à l'unanimité les comptes 2022

M. Fabien SCHWAB pour le groupe les Verts. Nous avons également relevé les résultats bénéficiaires des comptes 2022 et ils remercient pour l'excellent travail réalisé par les différents services de la Commune.

Entre la période 2018 – 2022 la fortune a augmenté de 9 à 18 millions. Paradoxalement, la dette a augmenté. C'est l'utilisation du cash-flow qui donne des messages contradictoires.

Les autres éléments ont déjà été mentionnés par les précédents orateurs. Les Verts relèvent que la diminution de la facture sociale, liée notamment au changement de mécanismes mis en place par le canton et dont la Commune hérite malheureusement avec tous les risques qui sont associés. Les questions en lien avec les investissements sont aussi importantes, car il y a à l'avenir de nombreux investissements à réaliser (programme d'assainissement des bâtiments et d'autres objets).

Les Verts approuvent les comptes 2022.

M. François BURGAT pour le groupe PLR. Le Groupe PLR Milvignes approuvera les comptes de l'exercice 2022, qui constatent un résultat total de CHF 3'242'922.

Les commentaires suivants doivent être relevés :

- Le conseil communal ainsi que l'administration communale démontrent une bonne gestion des coûts purement communaux considérant que les écarts entre le budget et les comptes ne sont pas significatifs pour ces domaines de coûts ;

- Les commentaires relatifs aux comptes (rapport succinct) sont très utiles pour la bonne compréhension du ménage communal et nous nous y référons pleinement sans plus de détails ;
- Le bénéfice opérationnel de CHF 1'052'313 est réjouissant ;
- Le résultat total est de CHF 3'242'922 selon le détail suivant :

| | |
|--|------------------|
| Résultat opérationnel (y compris amortissement du PA) | 1'052'313 |
| Prélèvement à la réserve de liée au retraitement du PA | 952'628 |
| Prélèvement à la réserve de liée au retraitement du PF | 372'560 |
| Report crédit d'engagement 2022 | - 875'000 |
| Charges financières extraordinaires | - 13'579 |
| Extourne report crédits d'engagement 2021 | 1'754'000 |
| Total | 3'242'922 |

- Malgré un résultat total bénéficiaire, le flux de trésorerie est négatif à hauteur de 2.6 millions en raison des activités d'investissement dans les immobilisations corporelles ;
- L'entretien des bâtiments prend du retard avec pour conséquence que la dégradation des bâtiments induira vraisemblablement des coûts supplémentaires dans le cadre du rattrapage de l'entretien.

Le Groupe PLR remercie le Conseil communal ainsi que les services communaux pour le travail accompli.

M. Jean-Marc PESSINA (président) passe le rapport des comptes 2022 page par page. Chacun est libre de poser des questions.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. P 103 compte 31200 03 Éclairage public – Facture énergétique : grandes variations entre l'année 2021 et 2022 puisque la facture passe de CHF 68'000 à CHF 97'000. P 103 compte 31510 02 Éclairage public - Entretien : grandes variations également puisqu'il passe de CHF 72'000 à 42'000. Le total des deux lignes (Facture énergétique + entretien) reste de CHF 140'000 tant en 2021 qu'en 2022.

Première réflexion : adaptation(s) d'imputation(s) ou, moins probable, erreur(s) d'imputation(s).

Cependant, une baisse de la facture énergétique était attendue. Après analyse, il s'avère que l'éclairage de Colombier a coûté CHF 18'000 de plus en 2022 par rapport à 2021. La problématique a été relevée à Groupe E le 24 mars dernier. Une réponse insatisfaisante nous avait été transmise le 27 mars. Dans la foulée, un nouvel examen de la situation a été effectué par Groupe E. De nouveau la réponse fournie a été insatisfaisante. Une rencontre avec les responsables du secteur a eu lieu le 4 avril à Auvernier. Sans réponse, jusqu'à notre relance de cette semaine.

La réponse de ce jour est « *nous vous proposons d'investiguer à nouveau dans l'espoir d'éclaircir ce sujet. Cela risque cependant de prendre du temps. Mon collègue en charge de l'éclairage public part en vacances ce soir, nous reprendrons le dossier à son retour en début juillet* ».

Voici une partie des raisons avancées que nous considérons comme insatisfaisantes :

1. En début d'année 2022, plusieurs luminaires défectueux depuis plusieurs années ont été "remis en marche". Ex : chemin des Sources et Cescole. Cela ne justifie pas l'augmentation de CHF 18'000.-.
2. L'électricien du château à "remis en marche" 3 projecteurs (3x500W) LED, en début d'année 2022. Ces projecteurs mettent en valeur la façade du château côté montagne (Nord) et sont alimentés depuis le compteur de la commune. Si l'électricien a affirmé que ceux-ci ont été remis hors service depuis la mise en place des mesures d'économie d'énergie, la question de la facturation à la Commune interpelle le Conseil communal et est en cours d'investigation pour refacturation. Mais cela ne justifie toujours pas l'augmentation des CHF 18'000.-.

Enfin, l'extinction au cœur de la nuit effective dès le 6 novembre 2022 et la décision de ne pas installer les éclairages de Noël n'ont pas eu d'impact sur la facture 2022, car seront répercutées sur la facture 2023. On ne saura qu'en 2023 l'économie d'énergie réalisée avec l'extinction.

Il n'a y donc pas d'explication valable à présenter ce soir sur ce décalage de CHF 18'000.- pour l'éclairage public de Colombier.

M. Jean-Marc PESSINA (président) rappelle qu'il n'y a pas de vote d'entrée en matière.

M. Jean-Marc PESSINA (président) lit l'arrêté (p.14) article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à aux comptes de l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour le déplacement et l'agrandissement d'un Ecopoint

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux commissions.

M. Louis GODET au nom des Commissions technique et d'urbanisme, ainsi que pour le groupe PVL. L'écopoint « Sous-le- Pré » serait sur la première marche d'un podium des écopoints à problème. Cet écopoint connaît des problèmes depuis des années. Il est en fait très bien situé et donc victime de son succès, mais sa configuration et son emplacement actuel sont parfaitement inadéquat. C'est donc avec beaucoup de plaisirs que cet objet a été accueilli puisqu'il s'agit de le déplacer à un endroit plus opportun, de créer des places de décharges, de créer des places de parc ailleurs et tout ceci fait en bonne entente avec le voisinage. Bref, c'est le genre de projet qui a tout pour plaire. C'est donc un oui à l'unanimité des deux Commissions et du groupe PVL à ce crédit d'engagement de CHF 45'000.-.

M. Olivier STEINER pour la Commission financière. La Commission financière a donné un préavis favorable à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Johan BERQUIST pour le groupe Les Verts. Le déplacement et l'agrandissement de l'écopoint répondent à une nécessité, car la situation actuelle n'était plus acceptable. La proposition est pragmatique et économique. Le fait d'utiliser une surface déjà goudronnée est déjà plus économique pour l'émission de CO2 par rapport à une nouvelle dalle en béton. Quelques grands arbres sont souhaités afin agrémenter et ombrager ce nouveau lieu. Le groupe les Verts soutient cette demande de crédit .

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le Groupe socialiste a examiné, avec toute l'attention qu'il mérite, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour le déplacement et l'agrandissement d'un écopoint ».

Il suffit d'aller laver sa voiture à la station ad hoc de Sous-le-Pré, à Bôle, pour se rendre compte que l'écopoint aménagé en face se trouve dans un endroit, certes facile d'accès, d'où de nombreuses incivilités, mais, aujourd'hui, totalement inappropriées. Situé au sud de la route du Lac, à la jonction avec les rues du Verger et de Sous-le-Pré, il est coincé entre une armoire électrique, un abribus et un petit bâtiment qui doit abriter, lui aussi, des installations électriques. Il n'est plus en mesure, actuellement, de remplir son office cela d'autant plus que la construction d'habitations le long de la rue du Verger a augmenté la quantité de déchets à recueillir.

Le déplacement de quelques mètres et l'agrandissement de cet écopoint constituent une nécessité absolue. Deux places de « dépose minute » et d'autres, en zone bleue, devraient permettre d'éviter les engorgements. Encore faudrait-il - et là vous me voyez sans doute venir - que celles et ceux qui sont chargé-e-s de la surveillance, notamment de ce type de zone, soient réellement présent-e-s sur le terrain.

Les considérations du Groupe PS Milvignes concordent parfaitement avec celles émises par la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité.

Le Groupe approuvera la demande de crédit à l'unanimité.

M. Raphaël ZBINDEN pour le groupe PLR. Le groupe PLR a examiné le rapport avec intérêt lors de sa séance de préparation du 12 juin. Rapidement, la question de l'étroitesse de la route en lien avec l'installation de l'écopoint sur sa longueur a nourri le débat. Le Conseil communal nous a rappelé que la route en question était en zone 30km/h et que la solution présentée était le fruit du meilleur compromis compte tenu des différentes discussions avec le voisinage direct de l'écopoint. La solution retenue nous semble donc pragmatique et est un pas dans la bonne direction pour combattre le littering constaté.

De ce fait, le groupe soutiendra à l'unanimité le crédit d'engagement.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Pour répondre à la proposition de planter des arbres :

- La propriétaire de la parcelle qui jouxte l'écopoint sera informée de cette proposition
- Lors des travaux en lien avec l'armoire électrique, une réflexion est en cours sur la possibilité de rendre perméable la zone qui accueille l'écopoint actuel.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.- TTC pour le déplacement et l'agrandissement d'un écopoint est accepté à l'unanimité

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acquisition sous forme de don du bien-fonds 3449 du cadastre de Colombier (centre de loisirs)

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Propose une modification à l'article 1, le Conseil communal propose d'indiquer l'acceptation de la donation du bien-fonds et non pas l'acceptation du bien-fonds. On ajoute la donation du bien-fonds.

En réponse aux préoccupations des activités du centre de loisirs, qui devrait accueillir la Maison des jeunes et qui se trouve au milieu d'habitation et au milieu de la population. Il ne devrait pas y avoir de soucis dans la mesure où les autres centres (ex. Bevaix, Peseux) sont eux aussi au milieu du village et il n'y a pas d'espace où les enfants peuvent s'ébattre. Cela se passe très bien ailleurs et il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement à Milvignes. Les jeunes seront encadrés par des responsables.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux Commissions.

M. Olivier STEINER pour la Commission financière. La Commission a discuté de ce projet de donation. Les discussions ont tourné autour de l'état du bâtiment et de sa fonctionnalité par rapport au projet envisagé et également en lien avec les conditions liées à la donation et l'utilisation par le club des loisirs. De ces discussions a résulté un préavis unanime de la Commission financière en faveur de l'acceptation de la donation.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour la Commission d'urbanisme. Devant la Commission d'urbanisme, Madame Natacha Aubert a bien expliqué les circonstances dans lesquelles ce bien-fonds est proposé à la Commune sous forme de don, et résumé les principaux enjeux financiers de cette acquisition, ce qui complétait l'information détaillée du rapport. Disons simplement que le bâtiment est en bon état, avec une enveloppe saine et une bonne isolation au plafond, qu'il faudra remplacer la chaudière à mazout par une pompe à chaleur, éventuellement, plus tard, solariser le toit. Évidemment, les locaux devront être adaptés à leur future utilisation pour la vie associative locale, cela fait l'objet du prochain rapport que nous allons discuter. Enfin, les frais d'entretien sont également modestes. Vous devinez, en conséquence, que la Commission d'urbanisme n'a formulé aucune objection à ce projet. En

conclusion, à l'unanimité, la Commission d'urbanisme vous recommande d'accepter cette acquisition sous forme de don.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Le Groupe Socialiste a étudié et discuté ce rapport en appréciant l'intérêt de ce don. Les questions ont porté sur l'éventuel maintien d'une priorité d'usage de la salle du rez-de-chaussée pour les aînés, non explicite dans l'arrêté, bien qu'implicite par l'historique du bâtiment. Les questions sur l'utilisation future ont finalement été reportées à la discussion du point suivant de l'OJ. Au vote, le groupe soutient cette acquisition sous forme de don sans opposition.

À titre personnel, il souhaite saluer la chance que notre Commune a en recevant ce don et celui que nous allons discuter tout de suite. En effet, ils s'inscrivent exactement dans la volonté exprimée de favoriser la vie associative dans notre Commune, particulièrement aux deux extrémités des classes d'âge. Ces dons tombent pile poil dans la cible, et ceci pratiquement sans bourse déliée : Grand merci aux donateurs.

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Ce rapport a été discuté lors de notre séance de groupe de lundi et nous pourrions résumer les débats de la façon suivante : pourquoi se priver ...

En effet, cette acquisition est une opportunité pour notre Commune de disposer de locaux supplémentaires pour accueillir du public pratiquement sans bourse délier, hormis les frais de notaire.

Malgré la chaudière à changer prochainement, le bâtiment est sain et la commune dispose des ressources pour l'entretien de ce bâtiment, ainsi que de CHF 30'000 issus de la liquidation de la fondation pour effectuer des travaux d'aménagement.

Le groupe a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Le groupe PVL soutient l'acquisition de ce bâtiment sous forme de don à l'unanimité. Néanmoins, il aimerait formuler une remarque au Conseil communal : quand on hérite d'un bâtiment il est toujours prudent de faire établir un certificat énergétique du bâtiment avant la donation parce que si ce bâtiment pourrait nécessiter des travaux d'entretien et d'assainissement. Le jour où il faut assainir ce bâtiment selon des normes énergétiques strictes, il pourrait y avoir des surprises au niveau financier. On sait que le patrimoine bâti de la commune nous réserve déjà quelques surprises avec les bâtiments que nous connaissons qui eux ont déjà eu un bilan pour l'assainissement et malheureusement ce bâtiment-là pourrait encore venir s'ajouter à la liste. Ce n'est pas pour décourager, mais rendre attentif aux coûts que peut induire l'acceptation d'un don. Les coûts ultérieurs peuvent être significatifs même pour un bâtiment qui aujourd'hui est sain (pas d'entrée d'eau, pas de problème d'humidité). Un assainissement au « goût du jour » de ce bâtiment se chiffrerait probablement au-delà des CHF 100'000.-.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour le groupe Les Verts. Les points 6 (acquisition du centre des loisirs) et 7 (Maison des Jeunes) étant liés par le thématique, il n'y a qu'une intervention pour les deux points.

La Maison des jeunes est attendue depuis que la motion de la Grappe a été acceptée par notre autorité le 18 novembre 2018. C'est donc un immense plaisir d'avoir la possibilité de la concrétiser 5 ans plus tard. En effet, un lieu est disponible à des conditions avantageuses et l'expérience d'animation extérieure conduite par des animateurs depuis le début de l'année a confirmé ce besoin.

En 2018, nous supputons que les offres des sociétés locales et clubs sportifs ne correspondent pas à l'attente de beaucoup de jeunes. La preuve en a été donnée cette année et une solution réalisable nous est maintenant proposée avec ces deux objets.

Les Vert-e-s accepteront donc sans réserve ces deux objets.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Il est à noter que dans certains cantons, l'établissement du certificat est nécessaire avant toute vente pour les bâtiments d'un certain âge et pour certains

emplois. Il sera bon de vérifier auprès des autorités cantonales neuchâtelaises si cette obligation doit s'appliquer à ce bâtiment.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'acquisition sous forme de don du bien-fonds 3449 du cadastre de Colombier (Centre des Loisirs) est accepté par 34 voix pour et 1 abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une maison des jeunes impliquant l'engagement de 1.4 EPT pour l'animation jeunesse.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Solange PLATZ ERARD, conseillère communale. Apporte une précision quant aux horaires des animations hors murs. Ces animations seront conservées 4h par semaine, soit le samedi et 8h par semaine pendant les vacances. Comme il est expliqué dans le rapport c'est important de pouvoir garder un contact avec des jeunes un peu plus âgés et qui n'auraient pas envie de venir à la maison des jeunes ou tellement en rupture avec la société qu'ils n'auront pas envie de venir dans un endroit communal. C'est pourquoi il a semblé important de garder aussi une petite partie d'animation hors murs, c'est-à-dire à l'extérieur de la maison des jeunes.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux commissions.

M. Olivier STEINER pour la Commission financière. L'animation de rue pour les jeunes fonctionne bien, mieux pour les garçons que pour les filles. La création de la maison des jeunes permettra d'avoir un lieu pour des activités différentes et qui pourront également intéresser les jeunes filles et garçons. Le préavis de la Commission financière est favorable à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Anouck STEINER, pour le groupe socialiste. Il y a un peu moins d'une année, le projet d'introduire une animation socio-culturelle à Milvignes a été accepté par le Conseil général. L'expérience pilote qui a débuté en novembre dernier a permis d'évaluer les besoins et créer un premier bilan très positif. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance des conclusions du rapport qui nous confirme que l'animation de jeunesse proposée à Milvignes porte déjà ses fruits. Sensible à la thématique traitée dans le cadre de ce projet et convaincu que la pérennité d'une animation jeunesse est une mesure qu'il faut encouragée pour le bien-être de notre jeunesse, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité la demande qui lui est faite, d'engager la dotation de 1,4 EPT pour assurer l'animation socio-culturelle et l'application d'une maison des jeunes.

Mme Jennifer HIRTER, pour le groupe PVL. Le Conseil communal nous invite par cet arrêté et le rapport y attendant d'accepter les modalités de la création d'une maison des jeunes sur le territoire de Milvignes.

Le projet proposé vient concrétiser des années de discussions et de travail. Il est bien pensé, couvre les prestations à proposer, les postes à créer, les coûts et une proposition de financement et de local. Nous saluons l'emploi du fonds FOS pour le financement du matériel.

Nous sommes particulièrement reconnaissants auprès du Conseil communal de nous avoir fourni un bilan intermédiaire sur le projet pilote de l'animation socio-culturelle visant les jeunes. Ce bilan montre les nets avantages à avoir une telle prestation. Il est d'autant plus important de pouvoir pérenniser ces animations.

Vous comprendrez par mes propos que le groupe VL est unanimement favorable à la proposition faite par le Conseil communal.

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Ce rapport a été discuté lors de notre séance de groupe de lundi et nous tenons à faire part de quelques préoccupations relatives à l'affectation de ce bâtiment en maison des jeunes.

- L'emplacement à proximité de la route et le peu de dégagement autour du bâtiment pour les enfants
- La taille des locaux sera-t-elle vraiment suffisante en cas de forte affluence des jeunes.
- La situation du bâtiment situé dans une zone d'habitations ne va-t-elle pas poser des problèmes de nuisances avec le voisinage.

Certes, ce rapport répond à un besoin de maison des jeunes plusieurs fois abordés au Conseil général, mais le groupe PLR aurait privilégié un autre emplacement, plus éloigné du centre du village et avec plus d'espace, comme par exemple vers les allées ou l'anneau d'athlétisme.

Néanmoins, le groupe PLR considère la création de la maison des jeunes à cet endroit comme une première étape, faute de mieux pour l'instant, et a accepté ce rapport à l'unanimité

Mme Solange PLATZ ERARD, conseillère communale. Le bâtiment est en effet pas très grand et l'on espère que les jeunes pourront également utiliser le haut du bâtiment lorsque les personnes âgées ne l'utilisent pas ou alors faire des activités en commun avec les personnes âgées. Le nombre d'enfants qui pourra être accueilli est fonction évidemment de la taille des locaux. Si le projet est victime de son succès, il faudra prendre des mesures pour réduire le nombre de participants, peut-être en fixant des âges ou en proposant aux enfants d'aller faire du foot dehors. La proximité avec les habitations ne semble pas être un problème et l'on espère que cela le restera. On a déjà également réfléchi à la manière de sécuriser la zone lorsqu'il y aura le nouvel arrêt de bus et en faire une zone où les voitures avancent à une vitesse modérée.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 voix pour et 1 abstention.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une maison des jeunes à Milvignes impliquant l'engagement de 1,4 EPT pour l'animation jeunesse à accepter à l'unanimité.

8. Réponse du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement général de police (RGP) du 10 septembre 2020

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Lors de la séance du 5 avril dernier, le Conseil communal vous avait expliqué les raisons pour lesquelles il souhaitait retirer cet objet de l'ordre du jour. Aujourd'hui, le Conseil communal soumet à votre Autorité une version épurée et il souhaite que ces modifications proposées soient acceptées.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Raphaël ZBINDEN pour le groupe PLR. Le groupe PLR a examiné le rapport avec intérêt lors de sa séance de préparation du 12 juin. Le présent rapport n'a pas suscité de débat nourri. Nous souhaitons tout de même saluer le CC pour la clarification de l'article 37 en lien avec les véhicules habitables habités ou inhabités.

De ce fait, le groupe soutiendra à l'unanimité la demande de modification du RGP.

M. Fabien SCHWAB, pour le groupe Les Verts. Ils ont pris connaissance avec intérêt des modifications du Règlement et ils saluent le travail de simplification qui a été mené par le Conseil communal. Ces modifications rendent la lecture des arrêtés beaucoup plus lisibles et plus clairs.

Ils saluent particulièrement les dispositions prévues à l'article 35 qui permettra d'aller dans le sens d'une sobriété énergétique et de mettre en cohérence la réglementation sur les enseignes lumineuses avec l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

Les Verts approuveront ce projet de modification à l'unanimité.

Mme Jennifer HIRTER, pour le groupe PVL. Le rapport présenté ainsi que les propositions de changement dans le règlement de police n'amènent aucun commentaire de la part du groupe.

Cependant à titre personnel, et ce concernant l'article 35, traitant de l'affichage et des enseignes, la modification du règlement ne traite que la gestion des enseignes et de l'affichage sous l'angle de l'économie d'énergie et de la préservation de la biodiversité.

J'aimerais adresser une question et une remarque au Conseil communal. Est-ce que la commune s'est déjà trouvée dans une situation qui l'a mené à accepter à contrecœur l'installation d'enseigne ou d'affichage sur son territoire, et ce parce qu'elle n'avait aucun moyen d'y faire opposition ? si tel devait être le cas, ne serait-il pas bienvenu de commencer à travailler sur un règlement d'affichage plus complet, tel que la ville de Bulle en a mis en place ?

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Jusqu'à ce jour, la Commune n'a pas été confrontée à de gros problèmes en matière d'affichage. On a quand même dans notre Règlement de police des moyens qui permettent de légiférer.

Mme Liza MILHAUD DUVERNAY, pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a étudié le rapport relatif à la modification du règlement général de police du 10 septembre 2020. Notre groupe soutient les modifications demandées sur chacun des quatre sujets mentionnés. La réduction de l'utilisation d'enseignes et vitrines lumineuses va dans le sens des efforts généraux d'économie d'énergie. La régulation des véhicules habitables est nécessaire au vu des abus observés ces dernières années. Il fallait également formaliser la procédure relative au stationnement soumis à redevance sur le domaine public.

Et concernant le nouvel article sur la surveillance et protection des vignes et de la vendange, il répond à la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture et aux demandes des milieux intéressés.

Le groupe socialiste estime donc que les modifications du règlement général de police sont justifiées et rend donc un préavis favorable à l'unanimité quant à ces modifications.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. En réponse à Mme Hirter, le Conseil communal vient d'être interpellé par le Conseil d'État au sujet de la problématique des affichages et surtout du contenu (sexiste, pas sexiste, quel type de publicité est autorisé, etc.). Le Conseil communal participera à un groupe de travail pour réfléchir à cette problématique.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté portant modification du Règlement général de police (RGP) du 10 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

9 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 91'000.- pour l'installation de toilettes publiques à la place de jeux de l'Aventure (Théâtre de Colombier) et dans le préau du collège de Bôle – Réponse à la motion M21 - 004 sur la création de toilettes publiques

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale demande de modifier le titre de l'arrêté en introduisant que les noms des villages et ainsi reprendre le titre du rapport.

Soumis au vote, la modification du titre de l'arrêté est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux commissions.

M. Ivan BRUSCHWEILER, pour la Commission d'urbanisme. Pour répondre à un besoin de toilettes publiques reconnu et exprimé par une motion du groupe socialiste, un premier projet avait été élaboré, mais le Conseil Général l'avait jugé trop coûteux, et l'avait écarté. En conséquence, un second projet a été soumis à la CU le 16 mai. Il propose de grandes toilettes, en matériaux recyclables, joliment intégrables dans l'environnement grâce aux lamelles boisées de ses parois, inodores à l'intérieur et à l'extérieur, et accessibles aux handicapés. Non seulement ces toilettes sont totalement écologiques, mais leur usage a déjà fait favorablement ses preuves sur plus de 15 ans. Seule restriction, ces toilettes, non chauffées, ne seront équipées ni d'un distributeur de solution hydro-alcoolique, ni d'un lavabo avec eau courante. En saison chaude, des ponts d'eau sont à proximité. L'entretien courant et le nettoyage sont faciles, modérément coûteux, assurés par la Commune, c'est-à-dire par le passage du concierge de l'école voisine, 15 minutes par jour. Par contre, il faudra une entreprise spécialisée pour vidanger la cuve 2 à 12 fois par an, en fonction de la fréquentation, ou, si vous permettez l'image, en fonction des besoins !

Convaincue par tous ces avantages, la Commission d'urbanisme vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

M. Olivier STEINER pour la Commission financière. Les discussions ont été très rapides et la Commission financière a accepté à l'unanimité ce projet.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le groupe VL s'est penché sur le rapport qui nous a été soumis. C'est avec grand intérêt que nous avons découvert le système Kazuba qui est proposé. Et nous félicitons le Conseil communal d'avoir mené ses démarches afin de proposer un système intégrant l'emploi de matériaux recyclables, de panneaux solaires et une offre inclusive garantissant l'accès aux personnes handicapées ainsi qu'aux poussettes.

Nous nous questionnant cependant sur la nécessité de l'installation à ce stade de toilettes publiques à Bôle, et en particulier sur le lieu choisi.

En effet la population de Bôle, le passage à pied est moindre que sur Colombier. De plus, le choix de la cour d'école laisse à désirer et ne nous paraît pas pertinent. Pour argumenter cette position, laissez-moi développer un peu :

D'abord, basé sur un retour d'enfant en leur posant la question suivante : « et s'il y avait des toilettes publiques dans la cour de ton école » la réponse a été soit "dégueu", soit "beurk" !

Mais c'est en sondant des parents d'enfant scolarisé au collège de Bôle, sur l'intention d'installer des toilettes publiques dans la cour du collège, que de nouveaux éléments nous sont parvenus :

En effet, ces parents s'interrogent sur la pertinence du lieu choisi. Il n'y a pas de familles qui passent du temps dans cette zone, la place de jeux n'étant que peu fréquentée.

De plus certains m'ont également indiqué qu'ils attendent l'installation d'un abri dans la cour d'école et que toute autre installation sur cet espace avant l'abri souhaité serait mal comprise et mal accueillie.

Je me permets ici une parenthèse - si les parents ne se sont pas adressés aux bonnes personnes sur ce souhait, je remercie d'avance le Conseil communal de m'indiquer auprès de qui cette demande devrait être adressée et je transmettrai l'information.

Revenons à ce qui nous occupe pour l'instant, soit un crédit d'engagement de CHF 91'000.- pour deux installations. N'étant pas convaincu non plus par la pertinence du choix de lieu de la l'unité prévue à Bôle, alors que l'unité de Colombier ne soulève aucun questionnement est même soutenu par notre groupe, nous souhaitons donc que le conseil communal entende nos requêtes et considère :

un déplacement de l'unité de Bôle vers champ-rond où il y a une place de jeux qui de plus fréquentée ; ou un renoncement du moins momentané, à l'installation de l'unité prévue à Bôle. Ainsi la commune pourra s'appuyer sur l'expérience acquise au travers de l'installation de Colombier en tant que projet pilote.

Si le Conseil communal y est ouvert, la question de l'amendement se pose :

Est-il nécessaire d'amender l'article premier, afin d'adapter le crédit d'engagement pour couvrir les besoins de l'installation d'une seule entité au lieu de deux ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Concernant l'évacuation des déchets, ils iront à la STEP jusqu'à la création d'une usine de biogaz. Quant au problème du positionnement des toilettes dans la cour d'école. Elles ne seront pas implantées au milieu de la cour, mais dans un endroit déjà utilisé par l'abri bus. Les mettre à Champ Rond n'aurait pas tellement de sens puisque les jeunes utilisent plutôt la forêt que les toilettes publiques et cela accentuerait les problèmes. Le Conseil général décidera du montant du crédit sur le nombre de toilettes et le Conseil communal suivra les instructions du Conseil général.

M. Johan BERGQVIST pour le groupe Les Verts. Cette proposition d'installation de toilettes publiques est vraiment intéressante, écologique et aussi économique. C'est une vraie valeur ajoutée. Ils félicitent les personnes qui ont œuvré à trouver cette solution et c'est un soutien unanime pour cette demande de crédit.

M. Jean-René ERNST pour le groupe PLR. Dans le prolongement de la thématique de gestion des déchets, qui est bien dans l'air du temps, le groupe PLR acceptera la proposition de toilettes mixtes, qui nous est présentée ce soir et déclarée comme innovante et économique. Un point n'a pas encore été clarifié, c'est le fonctionnement de ces installations en hiver. En effet, il peut y avoir plusieurs semaines où les panneaux solaires ne seront pas alimentés et probablement que les installations techniques en subiront également les conséquences si la batterie présente des pertes de rendement. Ils souhaitent obtenir une clarification sur cette thématique puisqu'il n'avait pas été précisé si les autres communes avaient pris l'option solaire.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Le modèle visité à Crissier fonctionne au solaire. Il est relevé que l'hiver comme il fait moins chaud, il y a moins besoin d'aération et de faire fonctionner la ventilation. À Crissier, ils n'ont eu aucun problème, même par temps couvert.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI pour le groupe socialiste. Le Groupe PS a étudié avec intérêt et satisfaction la proposition du Conseil Communal relative au point n° 9 à l'ordre du jour concernant les toilettes publiques, lors de sa séance de préparation du 12.06.2023.

Il souligne la qualité de recherche des équipements proposés et leur design intégratif dans l'environnement choisi.

Il a été sensible à plusieurs points concernant les toilettes sèches Kazuba proposées: leur aspect écologique, leur facilité d'utilisation et d'accessibilité selon la mobilité des usagers, leur facilité d'implantation (pas besoin d'égouts ou d'eau courante) et surtout leur autonomie de fonctionnement avec une superbe gestion des odeurs avant l'évacuation des déchets.

Le volet économique est aussi à relever. En effet, ces nouvelles commodités publiques coûteront deux fois moins cher que la version qui nous a été présentée auparavant. De plus, il n'a pas lieu d'engager de nouvelles personnes pour leur entretien au quotidien.

Néanmoins, un petit bémol a été exprimé pour le nettoyage des mains en période hivernale. Est-ce que des distributeurs de gel hydroalcoolique seront prévus ? À défaut, nous espérons qu'avec l'expérience Covid, les usagers en auront sur eux.

Dans tous les cas, le groupe PS remercie vivement le Conseil Communal pour leur investissement et leur écoute active dans ce projet de Motion Toilettes publiques.

Il y a fort à parier qu'il ne sera pas le seul, car leur implantation va changer la vie de nos concitoyens et de nos visiteurs à Milvignes.

Le groupe PS a approuvé ce point 9 à l'unanimité des membres présents.

Vive Milvignes village vivant !

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le groupe PVL demande une interruption de séance.

Interruption de séance de 5 minutes,

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Le groupe PVL soutiendra le projet à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 91'000.- TTC pour l'installation de toilettes publiques à Colombier et à Bôle est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet au vote le classement de la motion M21 – 004 sur la création de toilettes publiques.

Soumis au vote, le classement de la motion M21 – 004 est accepté à l'unanimité.

10 M23 - 001 Motion Les Verts - Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux motionnaires pour son développement

M. Pierre-Alain DUBOIS et Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe Les Verts. Cette motion est présentée en alternance.

M. Pierre-Alain DUBOIS. Arboriser les zones urbaines, à quoi ça sert ? Il y a plusieurs réponses. Une première est apportée par le journal médical international reconnu pour le sérieux de ses articles « The Lancet ». Dans son édition du 13 janvier de cette année, une étude montre que planter des arbres pourrait réduire d'un tiers la mortalité due aux canicules dans les zones urbaines. Ce n'est pas rien.

Les anciens l'avaient bien compris, puisqu'ils avaient planté bien plus d'arbres qu'il y en a maintenant. Si l'on regarde d'anciennes photos, on voit que, pour ne prendre que le vieux village d'Auvernier par exemple, sur les deux places de part et d'autre du « Poisson », aujourd'hui des îlots de chaleur, il y avait cinq grands arbres de plus ! Au milieu de la Grand-Rue, il y avait deux platanes. Reste zéro. Et l'on pourrait multiplier les exemples, aussi pour Bôle et Colombier.

Le canton en reconnaît également l'utilité dans le « plan climat cantonal », puisque la 1^{ère} mesure, mesure A1, pour l'adaptation au changement climatique est, « localiser et lutter contre les îlots de chaleur ». À partir de ce plan cantonal, Milvignes doit établir un plan communal des énergies et du climat d'ici au 1^{er} janvier 2025. En arborisant Milvignes dès maintenant, nous serons précurseurs.

Mme Elsa SCHWARZER. Les solutions sont relativement simples : de plus en plus de localités sont à l'œuvre dans ce sens. Des grandes comme des petites. Je vous rappelle la placette au nord du Temple du Bas à Neuchâtel avec ses cinq marronniers, ses bancs et le sol en pavés filtrants, une oasis de bien-être très convoitée. Ou le Coq d'Inde. Pour démarrer cela, il faut une volonté politique. C'est ce que nous vous proposons de lancer ce soir en acceptant cette motion.

Mais seul un vote ne sert à rien s'il n'est pas suivi d'actes concrets. À savoir que cette motion a débuté par l'élaboration d'une liste d'endroits propices pour la plantation d'arbres à Milvignes. L'absence d'infrastructures souterraines a été scrupuleusement contrôlée. Pour les trois

villages, elle comprend 60 endroits possibles. Notamment des cours de collèges asphaltés, voir Bôle, des bâtiments publics et des places de village.

Pour ne pas contraindre l'administration et la voirie ni dans le nombre, ni dans les délais de plantation, elle ne figure pas dans la motion. Mais elle pourrait servir ultérieurement comme outil de travail concret. Nous n'avons bien sûr pas oublié les surfaces verticales à végétaliser, ni les sols scellés, mais nous avons souhaité simplifier.

Les grands arbres mettant 30 à 40 ans pour atteindre leur taille adulte, en commençant maintenant, nous aurons l'effet maximal escompté pour nos petits-enfants. Mais cela se voit dès le début.

Réarboriser les zones urbaines pour améliorer globalement et de manière souvent encore sous-estimée la qualité de vie de nous tous et des générations futures.

C'est relativement simple et peu coûteux.

M. Pierre-Alain DUBOIS. L'arborisation a plusieurs autres bénéfices.

- Les bruits produits par l'activité humaine, routes, train, travaux, etc. sont réduits et personne ne se plaint du bruit des arbres.
- Même chose pour la pollution lumineuse qui impacte le sommeil comme beaucoup d'études l'ont démontré.

Un autre bénéfice nous tient à cœur : planter de nouveaux arbres est une action visible de la commune qui bénéficie du soutien d'une large frange de la population. L'arborisation aidera ainsi à relever l'image des autorités politiques, aujourd'hui assez faible chez beaucoup de personnes.

Mme Elsa SCHWARZER. Celle qui vous parle a pu grandir près de la forêt et a toujours gardé un lien étroit avec le vivant. Considérant l'évolution de l'humanité dans son ensemble, nous vivons relativement depuis très peu de temps dans des maisons et des villages. La demeure de l'humanité était dans les forêts ouvertes. C'est pour cela que presque tout le monde aime encore aller en forêt. C'est gravé dans notre cerveau rachidien et c'est en contact avec les arbres et le sol que nous nous régénérons le mieux : du travail, du stress, des leçons d'école, tout cela est maintenant scientifiquement prouvé. Or nous vivons une période où cet ancien savoir s'est pas mal perdu.

Donc en ces temps exigeants toutes nos forces, réintégrons le plus possible de nature entre nos habitations, pour garder notre santé, énergie et notre confiance !

Merci de soutenir la motion qui renforce l'élan de ce processus commencé dans notre commune !

Jean-Marc PESSINA (président) demande s'il y a des amendements et si la motion est combattue ?

M. Louis GODET (PVL) souhaite faire une remarque sur la manière dont la motion a été présentée. Le groupe PVL a examiné cette motion est d'accord sur le fond, sur la lutte contre les îlots de chaleur. Par contre, le groupe PVL a été dérangé par la forme. Une motion est un document légal, à valeur juridique. On dépose une demande avec une contrainte pour l'exécutif, mais la poésie n'a pas sa place au Conseil général puisqu'il s'agit d'être factuel. La motion doit s'en tenir à ce qu'elle demande au Conseil communal et puis le développement doit se limiter à une page A4. Ce soir, la manière dont le développement a été présenté contrarie, car ce n'est pas de cette manière qu'il conçoit la politique.

La motion est acceptée et est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport au plus tard dans un délai d'un an.

.11. P23 -001 Postulat PV – Centrale de biogaz à couplage de chaleur force à Cottendard.

Le postulat a été retiré.

12. Interpellations et questions

Interpellations :

Interpellations du groupe PVL – Indemnités des membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions

M. Jean-Marc PESSINA, président, donne la parole à **M. Louis GODET** pour le développement de l'interpellation du groupe PVL.

M. Louis GODET (PVL). Lors du dernier Conseil général de 2022, le Conseil communal avait présenté un rapport relatif aux indemnités des membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions.

Ce rapport proposait une mise à jour des indemnités perçues lors des diverses séances. Le montant de l'indemnisation actuelle (CHF 10.- /séance), qui date de Matusalem, n'étant plus du tout adapté au volume de travail généré par Milvignes. Le Conseil général s'il était favorable à une mise à jour du montant des indemnités, était par contre divisé sur les montants à octroyer. Au final, c'est l'entrée en matière du rapport qui avait été refusée par 18 non, 15 oui et une abstention, renvoyer celui-ci à l'Exécutif.

Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée, en particulier pour la Commission d'urbanisme qui voit la durée de ses séances mensuelles s'allonger, régulièrement au-delà de 3 heures. Il en va de même pour le travail de préparation de son président, ainsi que celui du secrétaire, qui passe plusieurs heures à rédiger ensuite le PV.

La situation n'est pas fondamentalement meilleure pour d'autres Commissions importantes. La Commission technique, la Commission financière, la Commission du PAL ainsi que celle de la fusion ne sont pas en reste non plus.

Comme l'entrée en vigueur de la fusion BCM se fera au plutôt au premier janvier 2025 et que la question des indemnités ne sera pas prioritaire, le Conseil communal est invité à remettre l'ouvrage sur le métier sans tarder.

Le groupe PVL demande au Conseil communal de remettre l'ouvrage sur le métier en sachant qu'il est possible de réaliser une « mouture intermédiaire », par exemple en offrant un bon pour un repas aux membres des Commissions ou d'adapter déjà de manière simple une indemnisation pour les secrétaires et les présidents, quitte à revoir la copie ensuite. Mais le statu quo n'est pas acceptable.

M. Philippe DuPasquier, conseiller communal. Le Conseil communal a entendu la demande et reviendra avec une proposition lors d'une prochaine séance.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande à interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Louis GODEL (PVL) répond par l'affirmative.

13. Communication du Conseil communal

Fusion

M. Philippe DuPasquier, conseiller communal. Après le 2^{ème} café participatif à Cortaillod le 25 mai, les groupes de travail ont terminé leurs activités, y compris le groupe de travail finance. Le Comité de pilotage s'est réuni le 8 juin dernier pour discuter des aspects financiers et de fiscalité. Le rapport et la Convention de fusion sont actuellement en rédaction entre le bureau du comité de pilotage et les consultants de BDO. Rapport et Convention seront mis à disposition du COPIL en principe selon le calendrier le 16 juin pour une étude.

Les projets de rapport et de convention seront également discutés dans la dernière séance du COPIL le 28 juin.

Le 29 juin, il y a une séance d'information pour les trois Conseils généraux qui est prévue.

Le 30 juin, il y aura une conférence de presse pour annoncer les différents détails relatifs à la Convention de fusion.

Le 14 septembre est la date à laquelle les trois Conseils généraux seront réunis pour se prononcer pour ou contre le processus de fusion et si le projet de fusion est accepté, la population se prononcera le 26 novembre 2023.

La délégation de Milvignes au sein du COPIL se compose de 6 représentants, soit un par groupe politique : Ivan Bruscheiler, Pierre- Alain Dubois, Jennifer Hirter, et Christian Steiner. Le Conseil communal est représenté par Mme Natacha Aubert et M. Philippe DuPasquier.

En cas de question, il ne faut pas hésiter à contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

PAL (plan d'aménagement local)

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. La Commune de Milvignes a remis sa copie au service de l'aménagement du territoire le 28 mars dernier. La première réaction du service des ponts et chaussées qui a demandé des compléments. Et la Commune a reçu il y a quelques jours une lettre du service de l'aménagement du territoire avec plusieurs demandes de compléments. Une réflexion est menée afin de trouver la meilleure manière de compléter ces demandes et de faire la manière la plus simple, efficace et directe et éviter des allers-retours sans fin. Il s'agit notamment de questions concernant les cours d'eau et les dangers naturels, les voies historiques, et également l'office cantonal du logement au sujet des appartements avec encadrement.

M. Ivan BRUSCHWEILER (PS). La Commission d'urbanisme a été associée à certaines des séances du mandataire du plan d'aménagement local, mais que par la suite, elle va devoir appliquer dans les différentes demandes de permis qui lui seront soumises. Il souhaite que la Commission d'urbanisme puisse être associée à l'étape finale des discussions avec le canton et de finalisation du plan d'aménagement local. Il demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'associer la Commission d'urbanisme aux séances et aux discussions avec le canton.

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. En réponse à la demande de M. BRUSCHWEILER, il rappelle qu'il s'agit d'un travail interne à l'administration et il n'y a pas de séance prévue avec le canton. Il s'agit actuellement d'un travail entre les mandataires, la Commune et le canton. Cependant, il a pris note de la remarque, mais il rappelle qu'une Commission spéciale PAL a été nommée et que c'était cette dernière qui était la Commission principale pour ce projet.

Projet modèle

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Le projet modèle est en train de mettre un point final à une dernière étape qui est la conception de capsule vidéo pour communiquer et encourager les gens à passer à une mobilité douce, donc à quitter les modes de transport mécanisé pour passer à mode doux (marche, vélo, etc.). Ces capsules sont en voie de réalisation et elles seront diffusées à partir de l'automne prochain.

Directives solaires :

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Elle est terminée et elle sera discutée au Conseil communal d'ici la fin du mois de juin et ensuite elle sera à disposition pour répondre aux demandes qui avaient été faites dans les zones d'anciennes localités (selon l'ancienne terminologie).

Plan des énergies et du climat

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. La semaine dernière vous ont été envoyés :

- Le projet de plan intercommunal des énergies du Littoral
- Le projet de plan communal des énergies de Milvignes
- Le nouveau modèle de plan communal des énergies et du climat

C'est à partir de ce modèle que nos mandataires doivent revoir leurs copies.

Enfin, depuis le 20 février, nous n'avons pas de nouvelles de nos mandataires, malgré des relances. Donc rien de nouveau à annoncer aujourd'hui.

CESCOLE

Mme Solange PLATZ ERARD, conseillère communale. CESCOLE est un syndicat intercommunal ou il y a un comité scolaire avec un Conseiller communal de chaque commune membre et un Conseil intercommunal. Il y a beaucoup d'implications à CESCOLE au vu de l'augmentation du nombre d'élèves. Comme il s'agit d'un syndicat intercommunal, le Conseil général ne peut pas voter sur les questions liées à cette école.

Les personnes suivantes sont remerciées pour leur engagement au sein du Conseil intercommunal

- Corinne Maier / Edhit Marcullaz / Jennifer Hirter / Makial Kisanga et Philippe Barfuss, président du Conseil intercommunal.

Bref historique :

À partir d'août 2012, il y eut un renforcement intercantonal. L'école obligatoire débute à 4 ans et dure 11 ans. Le cycle 3 a connu un immense changement avec l'abandon des filières (maturité, moderne et préprofessionnelle) au profit du passage à niveau en français et math dès la 9^{ème} Harmos et en allemand, anglais et sciences dès la 10^{ème} Harmos.

Il y a évidemment des réformes en cours, notamment sur l'inclusion des élèves, c'est-à-dire que tous les élèves puissent être inclus dans des classes de filière régulières. Une nouvelle évaluation des apprentissages, car on ne peut plus uniquement faire des travaux écrits, car il faut s'adapter à chaque enfant. Cela s'appelle la pédagogie différenciée.

Dans le futur, d'autres réformes sont attendues, comme MAE (ma journée à l'école), avec une volonté cantonale que les enfants soient accueillis non plus en parascolaire (situation actuelle), mais du matin au soir, et où les enfants font leurs devoirs, vont aux sports, à la musique, etc. C'est une belle volonté, mais il n'y a pas d'explications de qui va payer quoi...

Qui décide de quoi :

Au niveau fédéral, il y a une harmonisation des structures et la fixation de standards pour tous les élèves. On dispose du Concordat Harmos en Suisse romande.

En Suisse romande, il y a des coordinations avec des contenus d'enseignements (plan d'étude) qui devraient être normalement les mêmes.

Au niveau cantonal, c'est le pilotage du système en général avec la législation, l'explication du financement et l'exception.

Au niveau de la commune, l'organisation et la direction de l'école locale et la mise en œuvre pédagogique. Avec une autonomie partielle des cercles.

Les cercles existent depuis 2012. Le canton compte sept cercles qui ont plus ou moins le même nombre d'élèves, mais les fonctionnements sont très différents. CESCOLE est un syndicat intercommunal avec quatre communes. Le Val-de-Travers c'est une seule commune et un mandat pour les deux autres communes (La Côte-aux-Fées et Les Verrières), c'est-à-dire que ces deux communes payent pour envoyer leurs élèves dans le cercle scolaire, mais qu'elles n'ont pas leur mot à dire. Tous les cercles ont un système un peu différent et donc il n'y a pas une unité.

Il y a eu un risque de confusion au niveau de la population à Milvignes : on a fusionné presque en même temps que les cercles scolaires ont été créés. Des personnes croient que c'est la fusion qui a été réuni CESCOLE en cercle. Il s'agit d'un hasard du calendrier. Les Commissions scolaires qu'il y avait dans les villages d'Auvernier, Colombier et Bôle ont disparu, mais pas à cause de la fusion.

La répartition des coûts. Tous les bâtiments des écoles sont payés par les communes. Ainsi la Commune de Milvignes paye pour le collège de Bôle, des Vernes, des Muriers et d'Auvernier. Le seul bâtiment qui appartient au Syndicat, c'est le bâtiment de Longeville.

Les enseignants sont payés à 45% par le canton et à 55% par les communes et tout le personnel non enseignant est payé à 100% par les communes. Par exemple, disposer d'une infirmière scolaire est une obligation cantonale, mais c'est la commune qui doit prendre en charge l'entier du salaire. La mise en place d'un service socio-éducatif et l'engagement d'ASE pour aider les enseignants sont par exemple décidés par le Conseil intercommunal et payé par les communes.

En bref, CESCOLE est un cercle scolaire, 8 sites, 110 classes, 200 collaboratrices et collaborateurs, soit 200 enseignants pour environ 150 EPT et 50 collaborateurs divers (concierge, administration, secrétariat, etc.), plus de 2'000 élèves et 4 communes.

CESCOLE dispose d'un nouveau site internet, avec un nouveau design et un nouveau logo.

Le comité scolaire est composé :

Présidente : Mme Solange Platz-Erard de Milvignes

Vice-président : Claude Darbelley de Cortailod

Vice-président : Tony Perrin de Rochefort

Marisa Braghini de Boudry

Le Conseil intercommunal est composé de 14 membres, 5 pour Milvignes, 4 pour Boudry, 3 pour Rochefort et 2 pour Cortailod.

La représentativité de Milvignes s'est améliorée depuis septembre 2021, car entre août 2012 et janvier 2013, il y avait 3 représentants au Conseil intercommunal pour Bôle, 3 pour Auvernier et 3 pour Colombier. Et au moment de la fusion, la représentation n'a pas été modifiée, il n'y a eu que 3 représentants pour Milvignes. Milvignes est évidemment la commune qui contribue financièrement le plus puisqu'elle « dispose » de plus de la moitié des élèves et pendant cette période, la commune n'avait aucun poids supplémentaire. Suite à des discussions nourries et denses, le nombre de représentants pour Milvignes a été augmenté à 5, mais il ne fallait pas que la Commune de Milvignes dispose d'une majorité absolue.

L'évolution du nombre d'élèves se monte à un environ 8%. On arrive actuellement à 2028 élèves dans 110 classes. Les chiffres pour la rentrée sont encore un peu plus élevés.

L'évolution du coût de l'élève a aussi augmenté et ce n'est pas fini suite aux travaux. Après la fin des travaux, le coût par élève se montera à CHF 550 supplémentaires par élève et par an pour les 30 prochaines années pour payer les CHF 35 millions de rénovations de Longeville.

État des 8 collègues du cercle de CESCOLE. Sur l'ensemble de ces collèges, il reste 2 salles disponibles pour y mettre des élèves. Plus de disponibilités de salle à Bôle. À Auvernier, la salle des travaux manuels va être utilisée comme salle de classe. La salle des travaux manuels va passer dans la classe relais et la classe relais va déménager à Colombier.

L'état des bâtiments pour Milvignes : les bâtiments ne sont pas en bon état en particulier à Bôle.

Concernant les travaux à Longeville, un crédit de CHF 35 millions a été voté lors de la précédente législature (5 novembre 2020). Plusieurs recours ont été déposés par des particuliers et par un architecte de la SIA. Les recours ont enfin pu être levés en janvier 2023. Aujourd'hui on a pu adjuger le BAMO, c'est-à-dire le groupe qui va pouvoir s'occuper du suivi des travaux. Dans ces CHF 35 millions sont compris un assainissement énergétique, une mise aux normes sismique (car c'est obligatoire), un nouveau système de chauffage à distance. CHF 21 millions pour le bâtiment principal, CHF 7 millions pour refaire la piscine qui est dans un état lamentable et CHF 3 millions pour la salle de gym.

Le canton demande depuis 2012 que les élèves de 7 et 8^{ème} Harmos soient regroupés sur un seul site. Pour l'instant, les élèves de 7^{ème} H restent dans les collèges primaires et les élèves de 8^{ème} H sont accueillis à Longeville. Cela pose un problème pédagogique parce que normalement c'est un demi-cycle et les professeurs seraient supposés suivre les enfants sur deux ans et pouvoir les guider pour la suite de la scolarité. Pour réaliser cette demande, et de pallier le manque de place dans les écoles, il y a maintenant une étude qui débute pour savoir s'il serait possible de rajouter un bâtiment sur le

site de Longeville. Le Conseil intercommunal a mandaté le comité scolaire le 4 avril dernier pour une étude des coûts de construction. Cette étude est en cours.

Il y a également un problème de salle de gym, car il manque des salles de gym pour les élèves et la salle de gym des Muriers ne permet pas d'accueillir une équipe de volley-ball qui faute de salle adéquate, ne peut pas monter en ligne A. Ce n'est pas à CESCOLE de payer une salle pour la LNA, ce qui doit être étudié, c'est avec nos besoins (2 salles de gym pour pouvoir accueillir les enfants) peut-on faire une salle de gym en rajoutant, pour des frais à déterminer, de quoi accueillir des matchs de ligne nationale A, soit des gradins et un peu plus de place sur les bords et s'il est possible d'avoir des synergies, car il manque des salles de gym par uniquement pour le volley.

En conclusion : au prochain Conseil général, on disposera du nom du mandataire retenu pour le BAMO et les travaux de CHF 35 millions et également d'avoir des informations sur la possibilité, ou non, de bâtir un nouveau collège à Longeville. Pour les membres du Conseil intercommunal, comme pour les membres du comité scolaire, il est difficile de prendre des décisions qui engagent la Commune pour plusieurs dizaines de millions de francs et c'est pour cela qu'il est important que l'ensemble des membres du Conseil général soit des soutiens et des porteurs d'idées sur ces questions qui sont très importantes.

Travaux de la rue du Temple à Bôle

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Selon le plan des investissements et de toutes les démarches entreprises par le Conseil communal et le service technique et de mobilité, les travaux de la rue du Temple auraient dû débuter le 2 mai. Or des événements indépendants de la volonté du Conseil communal l'ont obligé à reporter les travaux au mois de février 2024.

La séance d'information aux riverains aura lieu le 12 septembre 2023.

Quant aux travaux indispensables prévus pour relier le CAD à la rue du Temple, ils sont maintenus et se feront du 3 au 21 juillet 2023 ; ils impacteront le trafic sur la RC 173 et nécessiteront la pose de feux sur la route cantonale. Les habitants qui souhaitent se raccorder au chauffage à distance seront informés de ce report.

14. Divers

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande s'il y a des divers.

La parole est donnée à **Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI**. La circulation sur la partie basse de la rue du Collège comporte des sens uniques dans les deux sens et la circulation est dangereuse pour les habitants.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Les travaux dans cette zone ne sont pas totalement terminés et lorsque la signalisation est provisoire, les panneaux sont malheureusement régulièrement retournés par de petits malins. Les travaux reprendront le 3 juillet pour une durée d'environ 3 semaines afin de finaliser les plateaux aux carrefours César d'Ivernois / rue des Cent-Pas et César d'Ivernois/rue du Collège. Nous attendons la fin de chantier et surtout la fin du délai de recours, suite à la publication de l'arrêté, afin de mettre en place la signalisation définitive, qui je le rappelle, sera une zone de rencontre 20km/h. Nous vous demandons un peu de patience et de tolérance.

M. Jean-Marc PESSINA (président) a trois brèves remarques :

- Votation du 18 juin : la participation à Neuchâtel est misérable. Allez voter et faites voter autour de vous.

- Remerciements à la fin de sa fonction de président du Conseil général : des remerciements aux membres du Bureau qui ont été d'un grand soutien et également au Chancelier, M. Marc Olivier Perrudet qui a été d'une aide précieuse.

- L'agape est mixte : on a repris l'habitude de 2022, c'est-à-dire que le parti qui reprend la présidence (le PLR) offre la subsistance solide et le parti qui prend la vice-présidence (Les Verts) le liquide.

Le président clôt la séance, la parole n'étant plus demandée

La séance est levée à 22h16.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi